PRÉFET
DE LA SAVOIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture
de La Savoie

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Saint Alban Leysse, le 06/11/2024

Groupement Prévention
Dossier suivi par : Ltn HC C. LE BOULANGER

CSA ALBERTVILLE PLENIERE

RAPPORT DE VISITE N°18
en date du 21/11/2024

REFERENCES	
Visite :	**Visite périodique du 12/11/2024**
N° d'urbanisme:	Néant
Date de visite antérieure :	21/10/2021
N° de l'établissement :	088E0001-0002

DESIGNATION	
Commune :	COHENNOZ
Activité / Raison sociale :	CVL CHARDON BLEU / BAT LES CAMPANULES
Adresse :	LE CERNIX
Propriétaire :	S.C.I. LA VOLONTE
Exploitant :	Centres de Vacances Location
N° de téléphone :	07.61.60.19.47

CLASSEMENT				
Calcul de l'effectif	PUBLIC :	55	Dont hébergement :	55
	PERSONNEL :	5	TYPES :	RH
	TOTAL :	60	CATEGORIE :	4°

Personnes présentes, membres du groupe de visite	**Autres personnes présentes**
- M. REBORD, adjoint au Maire - Ltn HC C. LE BOULANGER, préventionniste	- M. MOURNE Sébastien, gérant - M. PINTO Yoann, responsable technique

X. DECISION DE LA COMMISSION :

La commission, après avoir pris connaissance du rapport de visite qui lui a été présenté, émet un **avis favorable** à la poursuite de l'activité de l'établissement sur la commune de COHENNOZ.

Il appartient au maire de la commune de transmettre ce procès-verbal au propriétaire ou à l'exploitant.

Il appartient à l'exploitant ou au propriétaire de satisfaire au plus tôt aux prescriptions du présent rapport.

Conformément à l'article GE 4 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, cet établissement doit être visité périodiquement tous les **3 ans** par la commission de sécurité.

Il appartiendra au maire de demander la visite auprès du secrétariat de la commission, au terme de ce délai.

Le sous-préfet
Pour le sous-préfet
La secrétaire générale

Christelle PLA